

Les compétences du Comité Social Territorial

Le Comité Social Territorial (CST) donne des avis simples après « *examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics au sein desquels ils sont institués* » (art. L 251-1 du Code Général de la Fonction Publique -CGFP).

Ainsi, le CST est consulté uniquement sur des questions d'ordre collectif concernant l'ensemble du personnel (fonctionnaires, agents contractuels, etc). Il est donc toujours saisi par l'autorité territoriale, notamment pour :

- l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations ;
- l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité social ;
- les enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations. Les comités sociaux sont consultés sur le plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mentionné à [l'article L. 132-1 du CGFP](#) et informés annuellement de l'état de sa mise en œuvre ;
- les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;
- les autres questions relevant des domaines mentionnés à l'article [L. 112-1 du CGFP](#), à l'exception de l'élaboration des règles statutaires régissant les fonctionnaires et de l'examen des décisions individuelles.

[Art. L253-5 du CGFP](#)

Un tableau non-exhaustif des différents cas de saisines obligatoire du Comité Social Territorial est présenté ci-dessous.

Lorsque l'avis du CST est requis, celui-ci est **saisi préalablement à toutes décisions de l'autorité territoriale**. L'absence de saisine et d'avis est constitutive d'un vice de forme (illégalité des procédures engagées ou actes pris).

Les collectivités ou établissements publics sont tenus d'informer le CST des suites données à leur avis dans les deux mois qui suivent la séance.

A noter : Ne sont pas traités dans le présent document les différents cas de saisine de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail (F3SCT). Se référer aux articles L253-6 et R 253-24 à 27.

TABLEAU DES CAS DE SAISINE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
<u>Projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services</u>			
Transfert de compétences et de personnels	Dissolution d'un établissement public	1° Art. R253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Le cas échéant : projet de convention et rapport détaillé - Présentation des impacts sur les postes avant/après - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Reprise d'une activité privée par un employeur public		
	Reprise d'une activité publique par un employeur privé		
	Conclusion d'un marché public affectant un nombre important d'agent	+ arrêt n°99NC02418 du 4 mars 2004 de la CAA de Nancy	
Mutualisation de services	Mises à disposition de services (les mises à disposition individuelles ne requièrent pas l'avis du CST)	1° Art. R253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Projet de convention et rapport détaillé - Présentation des impacts sur les postes avant/après - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Service commun		
Modification de la durée hebdomadaire d'un poste assimilée à une suppression/création	Augmentation de plus de 10% du temps de travail d'origine	1° et 17° de l'art. R253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération supprimant le poste et créant le poste avec la nouvelle durée hebdomadaire de travail - Courrier d'acceptation de l'agent - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Diminution de plus de 10% du temps de travail d'origine		
	Diminution du temps de travail d'un poste à temps complet même inférieure à 10%		
	Diminution du temps de travail d'origine entraînant la perte de l'affiliation à la CNRACL		
Organisation de service	Mise en place ou modification du tableau des effectifs (poste)	1° de l'art. R 253-7 et art. R 137-3 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
	Mise en place d'un organigramme		

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
Suppression de poste	Modification de l'organigramme liée à des restructurations de service		- Organigramme avant / après mise à jour si présent - Tableau des effectifs avant / après mise à jour si présent - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Création, modification et transfert de service		
Règlement intérieur	A la suite de : <ul style="list-style-type: none">- Avancement de grade,- Promotion interne,- Nomination concours,- Départ à la retraite,- Mutation,- Démission,- Vacance de poste, mise à jour du tableau des effectifs,- Disparition d'un besoin,- ...	14° de l'art. R253-7 du CGFP Art. L542-2 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Tableau des effectifs avant suppression / après suppression - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
Fonctionnement des services et infrastructures	Adoption et modifications	1° de l'art. R253-7 et art. R 137-3 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Projet de règlement intérieur + règlement intérieur existant si modification
Organisation des services liée à un événement exceptionnel	Mise en place d'un système de contrôle d'accès au bâtiment	1° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Mise en place d'un système de vidéo-surveillance / télé-surveillance		
	Mise en place d'une charte informatique		
	Mise en place d'un contrôle automatisé des heures (système informatique, badgeuse, ...)		
	Plan de continuité d'activité	1° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
	Organisation du service minimum en cas de grève		
	Plan de reprise d'activité		

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
Des projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail <u>lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service</u>			
Modification des horaires d'ouverture au public	Entrainant une modification de l'organisation du temps de travail	2° de l'art. R253-7 du CGFP + Arrêt du Conseil d'Etat n°76017 du 21 septembre 1990	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
Télétravail	Instauration (modalités de mise en œuvre)	Art. 7 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 Art. L612-12 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé Projet de délibération, et le cas échéant la charte liée
	Modifications significatives		
	Bilan annuel		
<u>Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</u>			
Plan d'action égalité H/F	Adoption ou révision du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes → <i>Concerne les communes de plus de 20000 habitants</i>	3° de l'art. R253-7 du CGFP Art. L 132-1 et L253-5 al. 5° du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Plan d'action (projet) - Projet de délibération
<u>Droit syndical et représentant du personnel</u>			
Vote électronique	Recours au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel dans les instances de dialogue sociale → <i>Concerne les structures territoriales disposant de leur CST propre</i>	4° de l'art. R253-7 du CGFP Art. R 211-506 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Avis des organisations syndicales
Protocole d'accord syndical	Conditions et les modalités d'utilisation par les organisations syndicales des technologies et données à caractère personnel contenues dans les traitements automatisés relatifs à la gestion des ressources humaines	5° de l'art. R253-7 du CGFP Art. R 213-63 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Projet de protocole
Absences autorisées	Majoration du contingent annuel d'autorisations d'absences des représentants du personnel	6° de l'art. R253-7 du CGFP Art. R 214-49 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
<u>Rapport social unique</u>			
	Présentation annuelle du rapport social unique	7° de l'art. R253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet du rapport social unique
<u>Orientations stratégiques sur les politiques de gestion des ressources humaines</u>			
Lignes Directrices de Gestion (LDG)	Projets relatifs à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines	8° de l'art. R253-7 du CGFP Art. L413-3 du CGFP Chap. II du titre Ier du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019	- Formulaire de saisine rempli et signé - LDG (projet de création ou révision) - Projet d'arrêté
	Projets relatifs à la promotion interne (<u>sauf affiliation au Centre Départemental de Gestion</u>)		
	Projets relatifs à la valorisation des parcours professionnels		
	Bilan annuel des LDG		
Gestion des dossiers individuels	Modalités de gestion sur support électronique (création, changements)	10° de l'art. R253-7 et art. R 137-3 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet d'arrêté / décision - Les systèmes d'information et procédés utilisés
Entretien professionnel	Critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel	11° de l'art. R253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
Taux d'avancement de grade		12° de l'art. R 253-7 du CGFP Art. L 522-27 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux - Projet de délibération
Plan de formation et du règlement de formation	Adoption ou révision	13° de l'art. R 253-7 du CGFP Art. L 423-3 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet du plan de formation / règlement de formation - Projet de délibération
Modalités relatives aux déplacements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des frais, - Règlement d'utilisation des véhicules de service, - ... 		- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de règlement - Projet de délibération

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
Condition générale d'organisation du service	Qui donnent lieu à l'accueil de salariés de droit privé <u>pour la réalisation d'une mission ou d'un projet déterminé qui ne pourra être mené à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par un salarié de droit privé.</u>	16° de l'art. R 253-7 du CGFP et art. R 334-1 al.1	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
<u>Décisions relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux</u>			
Temps de travail	Mise en œuvre de la journée de solidarité	17° et 23° de l'art. R 253-7 du CGFP Art. 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
	Modalités d'organisation des congés		
	Protocole ARTT		
	Annualisation du temps de travail		
	Cycles de travail		
	Temps partiel de droit et sur autorisation		
	Heures supplémentaires (IHTS) et heures complémentaires		
	Toute autre décision relative au temps de travail collectif		
Autorisations spéciales d'absence		17° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
Compte Epargne Temps (CET)	Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)	17° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
Mise en place d'astreintes et/ou de permanences	Modalités de leur organisation, rémunération ou de la compensation et la liste des emplois concernés	23° de l'art. R 253-7 du CGFP Art. 5 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
<u>Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents</u>			
Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des	Adoption (mise en place)	19° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Délibération(s) antérieure(s) - Projet de délibération
	Révision et mise à jour		

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne	
Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	Refonte du régime indemnitaire	Art. L714-4 du CGFP Décret n°91-875 du 6 septembre 1991	- Organigramme à jour validé par CST - Tableau des effectifs à jour validé par CST - Modèle fiche de poste vierge - Modèle compte-rendu entretien professionnel vierge - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres	
Prime d'intéressement collective	Institution d'une prime d'intéressement collective tenant compte de la performance des services	20° de l'art. R 253-7 du CGFP Art. L 714-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Modèle évaluation des performances de service - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres	
Indemnité de mobilité	Instauration d'une indemnité de mobilité en lien avec une réorganisation <i>→ dès lors qu'en raison du changement d'employeur découlant d'une réorganisation ou de toute autre réorganisation territoriale les agents sont contraints, indépendamment de leur volonté, à un changement de leur lieu de travail, entraînant un allongement de la distance entre leur résidence familiale et leur nouveau lieu de travail.</i>	23° de l'art. R253-7 du CGFP art. 1 du décret n° 2015-933 du 30 juillet 2015	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres	
Indemnité ou prime permanente ou forfaitaire	Prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés	Décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres	
	Prime de revalorisation pour agents territoriaux exerçant les missions de médecin	Art. 2 du décret n° 2022-717 du 27 avril 2022		
	Indemnité de maniement de fonds	23° de l'art. R253-7 du CGFP		
	Toutes autres primes prévues par des dispositions réglementaires ou législatives			
<u>Actions sociales et aides à la protection sociale complémentaire</u>				
Attribution de prestations sociales	Prestations d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs Exemples :	21° de l'art. R 253-7 du CGFP	- Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération	

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
	<ul style="list-style-type: none"> - Titres restaurants - Chèques-vacances - Adhésion au CNAS <p>Etc</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
Protection Sociale Complémentaire	Participation à la Protection Sociale Complémentaire (santé et prévoyance)	21° de l'art. R 253-7 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
<u>Projets de mesures permettant de faire cesser les manquements allégués dans le cadre de l'engagement d'une action de groupe</u>			
Engagement d'une action de groupe		22° de l'art. R 253-7 et art. R 130-2 du CGFP Article 16 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération
<u>Autres questions dont la consultation du CST est prévue par des dispositions législatives et réglementaires (23° de l'article R 253-7 du CGFP)</u>			
Création d'une commune nouvelle		Art. L 2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine rempli et signé - Projet de délibération - Toute(s) pièce(s) complémentaire(s) susceptible(s) d'éclairer les membres
Contrat apprentis	Conditions générales d'accueil et de formation des apprentis	Art. L 6227-4 du code du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de saisine rempli et signé - Condition générale d'accueil - Projet de délibération
<u>Obligation d'information du CST</u>			
INFORMATION	Mise en œuvre du plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.	Art. R253-10 de CGFP	
	Actualisation de la base de données sociale → <i>Les administrations mentionnées à l'article L. 2 élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des</i>		

Thématique de la saisine	Objet de la saisine	Références	Pièces justificatives à fournir après pré-inscription en ligne
	<i>ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.</i>		
Débat et examen de questions général			
Comité social territorial débat au moins une fois par an sur :	La programmation de ses travaux	Art. R253-8 de CGFP	
	Des évaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus		
	Des questions relatives à dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthode de travail des services et à leurs incidences sur les agents		
	Des enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations		
	De l'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique		
	Du bilan annuel des recrutements effectués au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique		
	Du bilan annuel du dispositif expérimental d'accompagnement des agents recrutés sur contrat et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B		
	De la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap		
	Du bilan annuel relatif à l'apprentissage		
	Du bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion sur la base des décisions individuelles		
	Du bilan annuel du plan de formation		
	De la création d'emplois à temps non complet		
	Du bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail		